

Membres en exercice	20
Membres présents	13
Pouvoirs	
Votes :	
Pour	13
Contre	
Abstentions	

**DELIBERATION N° 18/2025****OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Réunion du 27 novembre 2025

Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni le 27 novembre 2025 à 14h30, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Olivier BILLOT, Pierre CONTOZ, André-Marie DEPOUTOT, Marie-Christine DURAI, représentant Damien CHARLET, Raphaël KRUCIEN, Michel LAURENT, Géraldine LEROY, Thierry MAIRE DU POSET, Charles PIQUARD, Michel VIENET, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Marie-France BOTTARLINI, Elisabeth BROSSARD, Damien CHARLET, représenté par Marie-Christine DURAI, François CUCHEROUSET, Marie-Laure DALPHIN, Gérard DEQUE, Patrick GENRE, Didier PAINAU, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de la mutualité,

VU le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le Décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents

VU la liste des contrats et règlements labellisés sur le site internet <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr>

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion du Doubs en date du 02/07/2025 portant choix de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

VU la délibération de l'ADAT du 11 mars 2025 donnant mandat au Centre de gestion pour le choix du contrat santé ;

VU l'avis du Comité social territorial en date du 9 septembre 2025

VU l'exposé de la Présidente

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le



ID : 025-200066264-20251127-D18\_2025-DE

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité*

**DECIDENT** d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

**Le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Doubs proposé par MNT pour la période 2026-2031.

Pour ce risque, le niveau de participation financière est maintenu à :

- **45 € par agent + 5 € par enfant à charge**

**AUTORISENT** la Présidente à signer les contrats et convention correspondants et tout acte en découlant.

*La Présidente de l'ADAT,*

*Christine BOUQUIN*